

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 19/03/2024, s'est réuni en Mairie le 25/03/2024 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUISSIERE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BRULANT a donné pouvoir à Mme CATHERINE.

Absent : Mrs BIASI. CAGNATI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Présentation et Proposition Assurances AXA :

M. le Maire donne la parole à Monsieur BERENGUER, Responsable de Clientèle AXA Epargne et Protection.

M. BERENGUER se présente, fait part de sa démarche et soumet à l'assemblée une proposition d'offre promotionnelle « Assurance Santé pour votre commune ».

AXA France adresse une offre promotionnelle sur ses contrats MA SANTE aux habitants ayant leur résidence principale à Monclar. Cette proposition consiste à mettre à disposition notre complémentaire santé à des conditions tarifaires préférentielles pour vos habitants.

En contrepartie, la commune devra informer les habitants de cette offre AXA.

M. BERENGUER remet la proposition à M. le Maire.

Le conseil municipal n'est pas opposé à cette proposition.

Vote Compte Administratif 2023 Commune et Régie Transport Scolaire :

M. JUGIE, Premier Adjoint, préside la séance pendant le vote des différents comptes administratifs.

Régie Transport Scolaire

Compte Administratif 2023 :

M. JUGIE donne lecture du compte administratif 2023 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 8 900.03 €.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (pour 10-contre 0-abstention 0), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2022 :

M. JUGIE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par Mme le receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commune

Compte Administratif 2023 :

M. JUGIE donne lecture du compte administratif 2023 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 204 862.42 €.
Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (pour 10-contre 0-abstention 0). M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2023 :

M. JUGIE donne lecture du compte de gestion de la commune 2023 dressé par Mme le receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire.
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Appartement 2 – 15 Place de la Mairie : Montant du Loyer :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, que l'appartement 2 sis 15 Place de la Mairie va être disponible à la location, il convient de fixer le montant du loyer.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer le montant du loyer mensuel ainsi que la caution à la somme de 400 €.

Adhésion à l'agence technique départementale « Lot et Garonne Ingénierie » :

M. le Maire informe que le Département a créé l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

L'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune de Monclar.

M. TOURON demande quel est le montant de la cotisation pour adhérer à l'agence, sans réponse, il s'abstient.

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour 10-contre 0-abstention 1) décide d'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie ».

M. JUGIE informe que le montant de l'adhésion est de 0.35 €/habitant.

Plan de formation mutualisé :

M. le Maire rappelle que l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique impose aux collectivités locales d'établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel. Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire villeneuvois du Département de Lot-et-Garonne.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné. Le Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de Lot-et Garonne adopte le Plan de Formation Mutualisé.

Convention de mise à disposition d'une salle communale pour le Centre de Loisirs :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la salle du Magre a été proposée à la Communauté de Communes Lot et Tolzac et au Centre de Loisirs [cf. conseil municipal du 12/09/2023].

Cette convention a été validée en conseil communautaire du 22/02/2024.

M. le Maire informe les élus qu'il a demandé à la Communauté de Communes Lot et Tolzac de rectifier l'article 12 sur la durée de la convention.
Dès cette modification effectuée, la convention sera soumise au conseil municipal pour validation.

Aménagement abords du Château d'Eau :

M. le Maire informe l'assemblée que les riverains souhaitent un entretien de la voirie aux abords du château d'eau.

Il serait nécessaire après avoir terrassé le terrain de retirer la terre superflue puis poser éventuellement un film géotextile, empierrier le terrain pour le stabiliser puis poser un enrobé.

Le conseil municipal demande à ce que soit effectué une estimation financière des travaux.

Ossature métallique ancien préfabriqué :

M. le Maire donne la parole à M. Vidal.

M. Vidal explique qu'est stockée sur le terrain communal du Pech de Belou, l'ossature d'un ancien préfabriqué. L'entreprise en charge du broyage des végétaux propose de retirer cette ossature enfouie sous la végétation pour un montant de 200 €.

Informations diverses :

- **Recrutement**

M. le Maire informe qu'un nouvel agent sera recruté en Contrat à Durée Déterminée à temps complet à compter du 1^{er} juin 2024 pour renforcer l'équipe du service technique.

- **Convention de mise à disposition local Tiers Lieu**

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'une convention de mise à disposition du local du Tiers a été établie et en donne lecture.

[Extrait Article 6 : « ...l'Association ou Le Particulier devra remettre à La Mairie copie de sa police d'assurance en cours. »]

Le conseil municipal valide cette convention mais précise que la demande de l'attestation d'assurance sera étudiée au cas par cas.

- **Statistiques Gendarmerie Commune de Monclar**

M. le Maire communique aux élus les diverses actions de la Gendarmerie menées sur notre commune pour les périodes de 01/2022 à 01/2023 et de 01/2023 à 01/2024, au niveau de la sécurité routière, intervention, délinquance, prévention, présence.

- **Projet agrivoltaïque CUNY**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet agrivoltaïque de la société MANA ENERGIES sur la parcelle appartenant à Patrick CUNY, cadastré ZB 61 lieu-dit Barguillac à Monclar. Il rappelle également la présentation de ce projet en date du 04/12/2023 et la décision du conseil municipal de remettre son avis ultérieurement pour prendre le temps nécessaire à l'étude de ce dossier.

M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils rendent leur avis.

Considérant l'impact visuel et environnemental du projet, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (pour 1-contre 10-abstention 0) donne à un avis défavorable pour la réalisation de ce projet sur ce site.

- Huis Clos

M. le Maire sollicite l'assemblée pour que la réunion du conseil municipal se poursuive à huis clos pour aborder un sujet. Le conseil municipal décide à la majorité absolue des membres présents et représentés la tenue de la fin de séance à huis clos.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
